

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Afférents au Conseil Municipal

Séance du 06 avril

En exercice : 10

L'an Deux Mil Seize

Présents : 9

A VINGT-HEURES-TRENTE

Pouvoir : 1

Absent : 1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULMIER Bernard, maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, J. FAVOT, M. DELMOTTE BRETON, M. GAMBA PAILLERY, S. REMOND, P. BOUROTTE, B. CHAVAGNAC, C. COUARD

Secrétaire de séance : M. DELMOTTE BRETON

Absent excusé : M. MONIOT

Pouvoir : M. MONIOT à J. FAVOT

Ordre du Jour :

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget principal de la commune
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget annexe Eau/Assainissement
- Affectation du résultat 2015 du budget annexe Eau/Assainissement et du budget principal de la commune
- Vote des 4 taxes locales
- Vote du budget primitif 2016 de la commune et du service Eau/Assainissement
- Attribution des subventions aux associations
- Contribution du budget annexe au budget principal pour les frais de personnel
- Modification régime indemnitaire 2016
- Attribution marché contrôles raccordements individuels à l'assainissement des eaux usées
- Travaux d'investissement forestier 2016 (programme pluriannuel de régénération de la parcelle 23)
- Décisions du Maire par délégation du Conseil municipal
- Questions diverses

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

N°1, 2 ET 3 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DES BUDGETS DE LA COMMUNE ET DU SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu les comptes de résultats de fonctionnement de 2015, constatant que les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

Commune

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat de l'Exercice 2015	Solde Reste à réaliser	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-23 748,63 €		4 405,02€	23 800 €	-19 343,61 €
Fonctionnement	101 302,76€	43 143,61	24 182,90€	0,00€	82 341,96

Service Eau

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat de l'Exercice 2015	Solde Restes à réaliser	Chiffres a prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	31 914,52 €		165 101,71€	-143 600€	197016,23€
Fonctionnement	101 979,53 €	0€	56 673,25 €	0,00 €	56 673,25€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs, les comptes de gestion dressés par le trésorier municipal et conformes aux comptes administratifs pour l'exercice 2015 relatifs au budget de la commune et de son service annexe Eau - Assainissement
- **DECIDE D'AFFECTER** les résultats 2015 comme suit :

Budget commune :

Considérant qu'il convient d'affecter également sur le budget 2016 de la commune, le résultat 2015 de la section fonctionnement du CCAS de Bellechaume dissous par délibération municipale en date du 16/12/2015 et transférant ses compétences à la commune. Ce résultat est un excédent de 1589,12 € (R002). Ce qui porte le résultat à reporter pour 2016 à :

Excédent fonctionnement (002) : 83 931,08 €

Couverture des besoins en autofinancement (c/1068) : 43 143,61€

Budget eau :

Excédent fonctionnement (002) : 56 673,25 €

Couverture des besoins en autofinancement (c/1068) : 0€

N°4 – VOTE DES 4 TAXES LOCALES 2016

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTENT la proposition de la commission des finances présentée par M. le Maire, relativement au maintien des taux de taxes locales votées l'an dernier, à savoir :

TAXES	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	17,48	17,48
Taxe foncière bâti	13,36	13,36
Taxe foncière non bâti	36,31	36,31
CFE	18,18	18,18

N°5 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 COMMUNE ET SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité VOTE le budget primitif équilibré en investissement et en fonctionnement pour 2016 comme suit :

Commune : Investissement 62 409 € / Fonctionnement : 375 524 €

Eau et assainissement : Investissement 2 2026 142 € / Fonctionnement 177 790 €

N°5 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDENT d'octroyer les subventions d'aide au fonctionnement aux associations qui ont sollicité l'aide de la commune selon la répartition suivante :

Amicale des enfants de Bellechaume	1 700,00 €
UNA	500,00 €
Institut Pasteur	200,00 €
Comité des fêtes de Bellechaume	1 800,00 €
Club des loisirs de Bellechaume	600,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Association indépendante des parents d'élèves du collège de Briçon	100,00
Les restos du coeur	200,00 €
Bellechaume, son patrimoine, son histoire	400,00 €
AFSEP (scléroses en plaques)	100,00 €
CFA agricole de Champignelles	50€
Crèche de Chailley	50€
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	5 800,00 €

N°6 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE PERSONNEL DU BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL AUQUEL IL EST RATTACHE - 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de l'agent technique par la commune pour son service EAU. Celui-ci

participera forfaitairement au traitement du fonctionnaire à hauteur de 1/6 de son traitement brut. Cette délibération est applicable chaque année, sauf modification par le conseil municipal.

N°7 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES CONTRÔLES DE BRANCHEMENTS INDIVIDUELS AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse réalisée par le maître d'oeuvre des 3 offres reçues dans le cadre de la mise en concurrence visant à retenir l'entreprise qui assurera les contrôles des branchements individuels au réseau collectif d'assainissement des eaux usées. L'offre ayant reçu la meilleure note technique est celle de l'entreprise HYDRO et VIDEO dont le mémoire technique et les dispositions pour le travail chez les particuliers répondent de manière très adaptée à l'ensemble des critères de jugement annoncés notamment par la possibilité d'intervenir le samedi sans surcoût supplémentaire. Cet avantage permettra de gagner du temps dans la réalisation des contrôles et de réduire leur délai d'intervention.

Ainsi conformément au Code des marchés publics, et au regard de cette analyse, le Maire attribue ce marché à bon de commande à l'entreprise **HYDRO & VIDEO** (Côte d'Or) pour un montant de 75,00 € HT/branchement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité RECONNAIT l'offre de cette entreprise comme la mieux disante, DIT que les crédits nécessaires seront provisionnés en section investissement au budget primitif 2016, AUTORISE le Maire à signer le marché et tout document nécessaire relatif à ce dossier.

N°8 – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL 2016

Afin de rémunérer le personnel administratif qui sera en charge à compter de mai 2016 l'activité de l'agence postale communale en plus des activités habituelles rattachées au poste à temps complet de secrétaire de mairie, il convient de réviser le régime indemnitaire 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de refixer les enveloppes budgétaires des indemnités correspondant aux indemnités attribuées par M. le Maire au personnel (titulaire, stagiaire, non titulaire) pour l'exercice 2016 selon les montants suivants :

Indemnité d'Administration et de Technicité : Cette indemnité est calculée par application, au montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur fixé comme suit :

Grade / emploi	Nbre de Bénéficiaires	Montant annuel
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	3 757.28 € (coefficient 8)
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1	1 904.00 € (coefficient 4)
TOTAL	2	5 661,28 €

Cette indemnité sera versée mensuellement en fonction de la valeur professionnelle des agents.

Indemnité d'exercice des Missions des Préfectures : Le montant de l'IEMP est refixé dans la limite du montant de référence en vigueur.

Grade	Nbre de Bénéficiaire	Montant annuel
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1	1000.00 € (coefficient 0.83)
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1478,00 € (coefficient 1)

Cette indemnité sera versée mensuellement.

Le conseil municipal DIT que le montant de ces primes et indemnités sera revalorisé automatiquement selon les textes en vigueur, DIT que les dépenses correspondantes seront imputées articles 6411 et 6413, DIT que ces primes et indemnités seront maintenues en cas d'éloignement temporaire du service (congé maladie, accident, congés annuels, maternité etc...).

N°9 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FORESTIER REALISES PAR L'ONF SUR LA PARCELLE DE REGENERATION N°23 – EXERCICE 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le programme d'investissement forestier relatif à la régénération de la parcelle de bois communal n°23 décidé par délibération municipale du 28/11/2008 a achevé sa 1^{ère} phase en 2012. Des travaux de consolidation sont

à prévoir tous les deux ans sur cette parcelle. L'ONF a présenté pour les travaux 2016 un devis s'élevant à 3 610,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le devis présenté et autorise la réalisation de ces travaux de consolidation de la régénération entreprise en 2008, CHARGE l'ONF à titre d'expert de l'étude du projet, de la surveillance et de la direction des travaux, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte relatif à ce projet, PRECISE que le projet aura les impacts suivants :

*sur l'emploi et la formation : il contribuera à consolider l'emploi en milieu rural par les travaux sylvicoles manuels nécessaires et participera à l'alimentation des unités de production locales de la filière bois. Ces chantiers contribueront à la formation continue des opérateurs et pourront - par le biais de l'encadrement des stagiaires en formation - participer à la formation initiale de jeunes ou de requalification de demandeurs d'emploi ;

*sur l'environnement : outre les engagements à caractère environnemental de la Charte bourguignonne de l'entrepreneur forestier que l'ONF veillera à faire respecter par les opérateurs, le projet ne présente pas d'impact négatif sur l'environnement par sa localisation ou les itinéraires techniques choisis. La conversion en futaie feuillue participe au contraire à la lutte contre l'effet de serre par le biais des régénérations forestières, qui stimulent la croissance des arbres et la captation de CO2 ainsi que de la mobilisation de bois d'œuvre dont les transformations en produits de forte longévité favorise le piégeage de carbone.

QUESTIONS DIVERSES

Programme intercommunal d'entretien et de modernisation de voirie en 2016

M. le Maire informe les conseillers de la décision communautaire de retenir dans son programme 2016 l'entretien du chemin du Saulcier + le point à temps (16 749 €) ; ainsi que la modernisation des rues Paul Bert (13 830 €), et le chemin d'accès de la station d'épuration (16 290€).

Bail commercial Boulangerie : M. le Maire annonce que le délai laissé au locataire (jusqu'au 31/03/2016) ne lui a pas permis de tenir ses engagements pris avec le Maire en janvier 2016 (règlement des loyers dûs, fourniture d'une attestation d'assurance et d'un extrait K bis à jour). Un courrier recommandé de mise en demeure lui a été adressé afin de résilier le bail en cours.

Reprise café de Bellechaume : Les travaux en cours ont fait l'objet d'une déclaration de mise en conformité incendie pour une réouverture fin avril/début mai 2016.

Poteau ERDF menaçant de tomber au niveau du 16-18 rue du Charmoy : les services d'ERDF ont été contactés. Le remplacement interviendra le 24/04/2016.

..... L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 23H06

Ordre des délibérations prises :

1	Approbation des comptes administratifs 2015 des budgets commune et Eau/assainissement
2	Approbation des comptes de gestion 2015 budgets commune et Eau/assainissement
3	Affectation des résultats 2015 budgets commune et Eau/assainissement
4	Vote des 4 taxes locales 2016
5	Subvention aux associations exercice 2016
6	Participation aux frais de personnel du budget eau au budget commune - 2016
7	Attribution du marché des contrôles des branchements individuels au réseau public d'assainissement des eaux usées
8	Modification du régime indemnitaire du personnel communal 2016
9	Travaux d'investissement forestier parcelle bois communal n°23

BOUROTTE Pierre		FAVOT Jean	
CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe		MONIOT Magali	absente
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE BRETON Martine		REMOND Sylvie	